L'ÉQUIPE SPÉCIALE DE L'OACI SUR LES ZONES DE CONFLIT CONCLUT SES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

MONTRÉAL, le 15 août 2014 – L'*Équipe spéciale sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit* (TF RCZ), mise sur pied rapidement par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a terminé aujourd'hui sa première réunion de deux jours. L'équipe s'était réunie suite à la destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines pour mettre au point les rôles et procédures relatifs à l'atténuation des risques liés aux zones de conflit dans l'espace aérien civil.

La réunion a été ouverte par le Président de Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, qui a mis en lumière le contexte mondial de l'accident du vol MH17 et les enjeux uniques qu'il soulève pour les États et les organismes de l'industrie participant aux travaux de l'équipe.

Le premier jour, M. David McMillan, de la Flight Safety Foundation, a été élu Président de l'Équipe spéciale ; par la suite, il a dirigé des débats portant plus expressément sur les objectifs de la réunion.

« Nous sommes à la recherche de mesures pratiques applicables d'urgence pour faire face aux nouveaux risques », a indiqué M. McMillan.

Parmi les mesures pratiques envisagées figurent des méthodes grâce auxquelles les États pourraient à la fois affiner et partager les divers types de renseignements nécessaires à l'appui d'évaluations plus complètes des risques posés par les zones de conflit. Les propositions soumises aux acteurs de l'industrie comprennent l'élaboration de spécifications plus détaillées concernant les critères d'avertissement de zone de conflit.

« La première priorité de l'aviation est toujours la sécurité des passagers et des équipages, qui comptent sur notre réseau mondial pour les conduire rapidement et de manière fiable n'importe où dans le monde », a souligné le Président du Conseil de l'OACI. « Les circonstances de la perte du vol MH17 créent des défis très complexes, pour les États en particulier mais aussi pour les compagnies aériennes, les aéroports et les fournisseurs de services de navigation aérienne. Toutefois, j'ai été très encouragé par la gamme d'idées qui ont été mises de l'avant, et je suis convaincu que le Conseil de l'OACI examinera des propositions mûres de l'Équipe spéciale à sa prochaine session. »

L'Équipe spéciale se réunira de nouveau les 25 et 26 août pour sa deuxième série d'échanges. Il est prévu que ses constatations préliminaires seront présentées à la 203e session du Conseil de 36 États de l'Organisation.

- 30 -

Ressources pour les rédacteurs :
Déclaration commune du 29 juillet 2014 de l'OACI, de l'IATA, de l'ACI et de la CANSO (ICAO, IATA, ACI, CANSO 29 July Joint Statement) sur les risques encourus par l'aviation civile dans les zones de conflit.
Communiqués sur le sujet et vidéoconférence de presse du 29 juillet sur le site ICAO Newsroom.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Contact : communications@icao.int

14-2380